



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le ONZE AVRIL, à 18 HEURES 15, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à L'Hôtel de Ville dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEPRINCE, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 04 AVRIL 2022

ETAIENT PRESENTS : DEPRINCE Jean-Luc, BONNEFOI Jean-Claude, FRESQUET Céline, CAMBOU Pierre, DELORME Blandine, LABARDE Pascal, AUDU BENALI Sandrine, ARQUIE David MONTIEL Marc, MEESEMAN Evelyne, ROBERT Jean, PERES Maryse, ROUX Pascale, PUJOL Aurélie, MARROU Stéphane, TOUSSAINT Bertrand, BIGOU-MARTY-TURULL Béatrice, DIANA Corinne, BESSOU Sonia, PERRAULT Romain, PUEYO Séverine, FOURNIOLS Gilbert, TONIN Jacqueline, MAILFERT Christian.

PROCURATIONS : WYBIERALA Michel à TONIN Jacqueline, MARSAGLIA Alex à MAILFERT Christian, MAGNAU Dominique à FOURNIOLS Gilbert.

ETAIT ABSENT :

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, MARROU Stéphane est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2022:

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 février 2022.

DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

DEC-2022-003	Convention d'adhésion au service d'assistance à l'archivage - Phase 2 "Suivi de l'archivage et accompagnement"
DEC-2022-004	Contrat d'entretien de l'orgue de l'église Notre Dame de Beaumont de Lomagne
DEC-2022-005	Contrat pour Nettoyage des réseaux buées grasses cuisine salle des fêtes
DEC-2022-006	Défense des intérêts de la commune de Beaumont de Lomagne dans l'instance intentée contre elle devant le Tribunal Administratif de Toulouse Par Madame Nadia MONTAUGE (dossier n°2200460-6)

Début de séance 18 :15



22-012 : COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER PRINCIPAL POUR LA COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2021 de la Commune de Beaumont de Lomagne, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

22-013 : COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE BEAUMONT DE LOMAGNE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2021 de l'Assainissement de Beaumont de Lomagne, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

22-014 : COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER PRINCIPAL POUR LE CINEMA DE BEAUMONT DE LOMAGNE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2021 du Cinéma de Beaumont de Lomagne, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

22-015 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 POUR LA COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le compte administratif de l'exercice 2021 de la Commune de Beaumont de Lomagne, et a arrêté ainsi les comptes :

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	814 026,59 €
Fonctionnement :	33 830,69 €
Résultat global :	847 857,28 €

Madame Jacqueline TONIN demande si les recettes d'un emprunt figurent en recettes au compte administratif.

Monsieur le Maire confirme que l'emprunt souscrit en 2021 figure bien en recettes au CA. Il s'agit de l'emprunt à court terme remboursable au fur et à mesure du versement des subventions.

22-016 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 POUR L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le compte administratif de l'exercice 2021 de l'assainissement, et a arrêté ainsi les comptes :

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	149 553,62 €
Fonctionnement :	299 128,71 €
Résultat global :	448 682,33 €

Madame Jacqueline TONIN demande comment se déroule le transport des boues depuis la délégation du service.

Madame Cristèle GUENOUN explique que la SAUR assure désormais ce transport depuis le 01/01/22. Le camion appartenant à la commune qui assurait cette tâche sera affecté à d'autres compétences communales.

22-017 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 POUR LE CINEMA

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le compte administratif de l'exercice 2021 du cinéma, et a arrêté ainsi les comptes :

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement :	27 140,81 €
Résultat global :	27 140,81 €

22-018 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES – EXERCICES 2021

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan des cessions et des acquisitions foncières effectuées par la commune de Beaumont de Lomagne au cours de l'exercice 2021,

- **DE DIRE** que ce bilan ainsi que le tableau des cessions et des acquisitions foncières seront annexés au compte administratif de l'exercice 2021.

22-019 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021 POUR LA COMMUNE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	33 830,69 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	33 830,69 €
<hr/> RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	<hr/> 814 026,59 €

22-020 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021 POUR L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	299 128,71 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	299 128,71 €
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	149 553,62 €

22-021 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021 POUR LE CINEMA

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité:

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	27 140,81 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	27 140,81 €
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	0,00 €

22-022 : BUDGET PRIMITIF 2022 POUR LA COMMUNE

Le conseil municipal, a décidé à 23 voix pour et 4 voix contre (Mesdames TONIN, MAGNAU, Messieurs FOURNIOLS et WYBIERALA).

- **D'ACCEPTER** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	3 198 096.00 €
Recettes :	3 198 096.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	4 525 880.00 €
Recettes	4 525 880.00 €

Madame TONIN Jacqueline demande le détail du compte 21318 qui lui est donné.

Monsieur MAILFERT intervient : « Pensez-vous avoir assez prévu au budget pour toutes les hausses de prix annoncées notamment au niveau des matériaux ?

Monsieur le Maire répond que oui l'augmentation a été prise en compte et qu'il espère avoir assez provisionné.

22-023 : BUDGET PRIMITIF 2022 POUR L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les propositions nouvelles du budget de l'assainissement pour l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 777 397,62 €

Recettes : 777 397,62 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses 621 855,00 €

Recettes 621 855,00 €

22-024 : BUDGET PRIMITIF 2022 POUR LE CINEMA

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les propositions nouvelles du budget du cinéma pour l'exercice 2022.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses 120 000,00 €

Recettes 120 000,00 €

22-025 - FISCALITE DIRECTE LOCALE – FIXATION DES TAUX

Le conseil municipal, a décidé à 23 voix pour et 4 voix contre (Mesdames TONIN, MAGNAU, Messieurs FOURNIOLS et WYBIERALA).

- **DE FIXER** pour l'année 2022 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante (les taux sont inchangés par rapport à 2021):

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 115,57%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,45%

Madame TONIN tient à préciser « si nous votons contre, ce n'est pas que nous sommes contre le fait de ne pas toucher aux taux communaux, mais étant donné que la commune transfère des compétences à la CCTLG et que celle-ci augmentent ses taux d'imposition, nous pensons opportun que la commune baisse ses taux ».

Monsieur le Maire précise que nous n'avons pas augmenté les taux d'impôt locaux depuis de nombreuses années alors que nombreuses sont les communes qui ont des taux bien plus importants que les nôtres.

22-026 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS EXERCICE 2022

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 000 € au CCAS.

22-027 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2022

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement 2022 aux associations de la commune.

Madame AUDU BENALI et Monsieur TOUSSAINT n'ont pas pris part au vote.

22-028 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE – EXERCICE 2022

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022.

22-029 : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE BEAUMONT ET PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PRIVEES

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la participation demandée par la collectivité aux communes extérieures,
- **D'APPROUVER** la participation versée par la collectivité à l'OGEC.

22-030 : CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE CONSTITUER** une provision pour un montant total de 2 000,00 € au titre du contentieux opposant la commune à M. Philippe MONSIGNA,
- **DE CONSTITUER** une provision pour un montant total de 10 000,00 € au titre du contentieux opposant la commune à Mme Nadia MONTAUGE.

22-031 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'apurement des créances relevant d'exercices déjà jugés ou non par le juge des comptes et afin de décharger la responsabilité des comptables en exercice pour :
 - La somme de 318,20 € due relative à l'exercice comptable 2018,
 - La somme de 84,00 € due relative à l'exercice comptable 2019,
- **D'IMPUTER** la dépense de 402,20 € au compte 6541 du budget de la Commune de l'exercice 2022.

22-032 : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS DANS LE CADRE D'UN RACCORDEMENT ELECTRIQUE 315 AVENUE DE GASCOGNE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ACTUALISER** les termes de la convention de servitude proposée par ENEDIS relative au raccordement électrique sur la parcelle AH n°477,

Monsieur Gilbert FOURNIOLS demande si nous avons remarqué une diminution du coût de la consommation électrique depuis que les lanternes d'éclairage public ont été remplacées.

Monsieur le Maire explique que nous allons forcément remarquer des économies d'énergie puisque ce sont des lanternes led. Il tient à préciser que ces lanternes nous ont été fournies par l'entreprise TOTAL ENERGIE pour 1 €. Il est prévu à terme d'installer des appareils permettant de réduire l'intensité de l'éclairage public en milieu de nuit.

22-033 : ACTUALISATION DES TARIFS DU CINEMA « LES NOUVEAUX BLEUS »

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ACTUALISER** les tarifs du cinéma (entrées, activités complémentaires, boissons et confiseries) avec application à compter du 1^{er} mai 2022,
- **D'ACCEPTER** le principe de l'application automatique des tarifs spécifiques liés aux manifestations nationales organisées par le C.N.C,
- **D'APPLIQUER** les tarifs suggérés par le diffuseur VEO pour la retransmission de spectacle, opéra, ballet etc...

Monsieur Jean-Claude BONNEFOI informe qu'il a eu cette semaine une demande de la part d'une maison de retraite Beaumontoise qui souhaite organiser des activités au cinéma pour ses pensionnaires. Il sollicite l'accord des membres du conseil municipal pour ajouter un tarif supplémentaire : « Tarif seniors (plus de 10 personnes et plus de 65 ans) à 5.50 €. »

22-034 : VENTE DES PARCELLES AN 49 ET ZV 14 LIEUDIT « BORDEVIEILLE » A LA SOCIETE FERVERT

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

DE CEDER au prix de 5 € le m², soit 33 205 € TTC, les parcelles cadastrées AN 49 et ZV 14, d'une contenance de 6641 m², lieu-dit « Bordevieille », à la société FERVERT avec substitution à titre gratuit, pour toute personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner,

- **DE PRECISER** que les frais de raccordement aux divers réseaux publics seront à la charge de l'acquéreur,
- **DE CHOISIR** Maître Galhiane CROUZET, notaire de l'acquéreur à Caussade (82300), pour la rédaction de l'acte à intervenir.

22-035 : PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE DONNER** un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire par la société de Pompes Funèbres BELY FABRICE sur la commune de Beaumont de Lomagne – Lieudit Grand Pin – Bordevieille II.

22-036 : MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SDE 82

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification des statuts du SDE 82.

QUESTIONS ORALES :

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que Monsieur WIBIERALA lui a adressé un courrier demandant à assister à la prochaine réunion avec le Bureau d'étude pour l'Eglise notre Dame. Il explique qu'un courrier de réponse lui a été transmis lui expliquant que la prochaine réunion, programmée fin avril, est une réunion interne et que les éléments concernant les futurs travaux et leur chiffrage lui seront exposés lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.



Fin de séance 20:00